

CONSEIL D'ADMINISTRATION D'AIX-MARSEILLE UNIVERSITE

DÉLIBÉRATION n° 2018/06/26-08

Le **conseil d'administration**, en sa séance du 26 juin 2018, sous la présidence d'Yvon BERLAND, Président,

Vu le Code de l'Éducation,

Vu les articles 175, 176 et 177 du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Vu la délibération n° 2017/12/19-02 du conseil d'administration du 19 décembre 2017,

Article 1 : Le conseil d'administration approuve les autorisations budgétaires suivantes :

- 7 622 ETPT sous plafond
- 889 967 523 € d'autorisations d'engagement dont :
 - 511 459 433 € personnel
 - 273 535 433 € fonctionnement
 - 104 972 657 € investissement
- 706 692 609 € de crédits de paiement
 - 511 459 433 € personnel
 - 119 168 488 € fonctionnement
 - 76 064 688 € investissement
- - 14 657 329 € de solde budgétaire

❖ Les recettes : 692 035 280 €

Les recettes globalisées : 605 367 264 €

Les recettes fléchées : 86 668 016 €

Article 2 : Le conseil d'administration approuve les prévisions budgétaires suivantes :

- - 22 464 700 € de variation de trésorerie
- 899 321 € de résultat patrimonial
- 15 098 321 € de capacité d'autofinancement
- - 4 745 715 € de variation de fonds de roulement

Les tableaux des emplois, des autorisations budgétaires, de l'équilibre financier et de la situation patrimoniale sont annexés à la présente délibération

Les tableaux détaillés ont été votés un par un et adoptés chacun par 30 voix pour, 1 voix contre et 2 abstentions.

Membres en exercice : 35

Quorum : 18

Présents : 22

Représentés : 11

Fait à Marseille, le 29 mai 2018


Yvon BERLAND
Président d'Aix-Marseille Université

